

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Sous-Préfecture de
MONTREUIL/MER

Montreuil-sur-Mer, le 30 mars 2012

Bureau du Développement Local, de la
Cohésion Sociale et de l'Environnement

Affaire suivie par M. Pascal SICOT

☎ 03 21 90 80 17

✉ pascal.sicot@pas-de-calais.pref.gouv.fr

Réunion relative au PPRNL du Montreuillois
mercredi 21 mars 2012 à 15 h à la Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer

Compte-Rendu

Étaient présents

- M. Jean-Claude BAHEUX, maire d'Étaples
- M. Sébastien BAILLET, Mairie de Merlimont
- Mme Marie-Josèphe BETTE, conseillère municipale du Touquet-Paris-Plage
- M. Jean-François BLONDEL, Conseil Général du Pas-de-Calais
- M. Bruno BRAZIER, DDTM du Pas-de-Calais
- M. Séverin BOURREL, Coordination Territoriale Cote d'Opale – DDTM du Pas-de-Calais
- Mme Anaïs CARON, instructrice ADS, Berck-sur-Mer
- Mme Valérie CHERIGIE, Syndicat Mixte pour le Sage de la Canche
- M. Denis CORNU, Association Syndicale Autorisée d'Airon Sud
- M. Jérémie DABROWSKI, Police de l'eau – DDTM du Pas-de-Calais
- M. Mathieu DELABIE, Conservatoire du Littoral
- M. Joseph DELABY, adjoint au maire de Berck-sur-Mer
- M. Alain DELORME, Maire de Conchil-Le-Temple
- M. Jean-Claude DESCHARLES, maire de St-Josse
- M. Etienne DUBAILLY, Conservatoire du Littoral
- M. Guillaume DURY, Directeur Adjoint Mer, Ports, Littoral du Conseil Régional
- M. Alain DUTRIAUX, Maire de Cucq
- M. Patrick FOURDRINOY, unité PPRNL – DDTM du Pas-de-Calais
- M. Joaquim JOURD'HUI, Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale
- M. Jean-Marie KRAJEWSKI, Maire De Berck-sur-Mer, Président de la Communauté de Communes Opale Sud
- Mme Marie-Claude LAGACHE, 1ère adjointe, mairie de Berck-sur-Mer
- M. François LAMBERT, DDTM du Pas-de-Calais
- M. Michel LEBEL, Maire Adjoint, Conchil-le-Temple
- M. Joël LEMAIRE, maire de Verton
- Mme Claire MARGUERITTE, Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale
- M. François PERSYN, Ville du Touquet-Paris-Plage
- Mme Fanny PUPPINCK, Communauté de Communes Opale Sud
- Mme Anaïs POUYTE, Syndicat Mixte pour le Sage de la Canche
- M. Aurélien PRUDHOMME, unité PPRNL, DDTM du Pas-de-Calais
- M. Jean-François RAPIN, Maire de Merlimont
- Mme Emilie RENARD, Service Eaux et Risques, DDTM du Pas-de-Calais
- M. Jean-Louis RIVAUD, service urbanisme de la mairie de Camiers
- M. Roland SALENGRO, Direction Interrégionale Nord de Météo-France
- Mme Gaëlle SCHAULNER, Syndicat Mixte de la Baie de Somme
- M. Claude VILCOT, Maire de Groffliers, vice-Président de la Communauté de Communes Opale Sud

Une réunion relative aux modalités d'élaboration et au calendrier prévisionnel du PPRNL du Montreuillois s'est tenue le 21 mars à la sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Mouline, Sous-Préfet.

M. Mouline ouvre la réunion en rappelant que celle-ci fait suite à l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2011 prescrivant l'élaboration d'un PPRNL sur le territoire du Montreuillois. N'ont été conviés à celle-ci que les collectivités locales et les services de l'Etat. Les associations le seront dans un second temps.

Afin que chacun se présente, un tour de table est ensuite réalisé. La parole est après donnée à M. Roland Salengro, de Météo-France. Celui-ci présente, à l'aide d'un diaporama, le dispositif mis en place par Météo France depuis le 3 octobre 2011 en matière de vigilance quant aux risques de submersion par vagues. Ce dispositif est un dispositif interministériel d'avertissement et d'aide à la décision, et est destiné tant aux autorités qu'au public. La carte de vigilance et les bulletins de suivi pour les 24 h à venir ont vocation à se situer en amont des dispositifs d'alerte et de mobilisation par les autorités. Il est à noter que son échelle départementale en fait le premier niveau d'avertissement à prendre en compte pour l'activation des PCS.

La vigilance « Vagues submersion » intègre et met au point par ailleurs des outils de prévision de la hauteur d'eau et définit des critères de mise en vigilance. Il qualifie par ailleurs l'aléa prévu au voisinage des points et zones sensibles, préalablement recensés auprès de différents services de l'Etat.

M. Salengro évoque ensuite les phénomènes météorologiques et astronomiques qui, combinés à un processus physique, peuvent engendrer une élévation inhabituelle du niveau marin.

Les cartes de vigilance sont établies à l'échelle du littoral départemental. La mise en vigilance s'exprime au moyen de quatre couleurs : vert, jaune, orange, rouge. Les bulletins de suivi en orange et en rouge mentionnent la nature de l'aléa et la prévision de son évolution, la nature de son caractère (plus ou moins exceptionnel), ainsi que des éléments de chronologie. Ils rappellent également les types de conséquences possibles et les conseils de comportement.

M. Salengro déclare que la couleur rouge n'est généralement employée qu'une fois par an. Météo-France n'a pas attendu par ailleurs le phénomène Xynthia pour créer un tel dispositif. Celui-ci a cependant accéléré sa réalisation. M. Salengro fait en outre remarquer qu'il n'appartient pas à Météo-France de dire de quelle hauteur d'eau sera submergé tel ou tel endroit.

Un bulletin fictif est ensuite présenté.

M. Mouline demande si ces estimations sont partagées par la DDTM. Il est répondu que oui.

Le maire de St-Josse demande si des éléments particuliers sont prévus pour les sites spécifiques, tels celui de Gravelines. M. Henrique (DREAL) précise alors qu'une étude a été réalisée pour l'ensemble du littoral. Le site de Gravelines ne sera pas touché en cas de rupture dunaire à Petit-Fort-Philippe.

Un audit a été en outre demandé par le premier ministre. Les côtes alors prises en compte sont bien plus importantes que celles prise normalement en considération.

M. Rapin, maire de Merlimont, fait remarquer que la tempête Xynthia a hélas présenté l'avantage de mettre en exergue la fragilité de certains ouvrages. Il fait observer, par ailleurs, que l'Etat a montré l'exemple, citant ainsi les bulletins d'alerte météo donnés par la Préfecture.

Mais il manque, à l'échelon local, des moyens pour diffuser des messages à grande échelle. Une réflexion serait selon lui à mener au niveau intercommunal.

M. Vilcot, maire de Groffliers, mentionne la difficulté, selon lui, d'apprécier les effets de la houle sur la baie et évoque les échanges de courrier avec la DREAL. Il serait selon lui nécessaire d'affiner cette connaissance. M. Fourdrinoy mentionne qu'il convient de ne pas confondre surcote de houle et houle.

M. Mouline souhaite apporter, avant de donner la parole à la DDTM, quelques précisions. Les services de l'Etat ont, ces derniers temps, critiqués pour leur soit-disante « inactivité ». Il dément vigoureusement cette image : un travail très long et très difficile a été mené. Le sous-Préfet en veut pour preuve cette réunion. Les services concernés ont travaillé tous les jours à l'élaboration de ce plan.

La parole est ensuite donnée à Aurélien Prudhomme, de la DDTM, afin que ce dernier présente, à l'aide d'un diaporama, les modalités d'élaboration du PPRNL, ainsi que son calendrier prévisionnel.

Une définition de la notion de risque est d'abord donnée. Il faut entendre par celui-ci la résultante de la rencontre entre un aléa et des enjeux, l'aléa étant entendu comme étant un phénomène naturel dangereux, caractérisé par une probabilité d'apparition et une intensité donnée.

Les enjeux sont, eux, représentés par l'ensemble des personnes, des biens et des activités susceptibles d'être affectés par cet aléa. Le risque représente donc l'impact possible de l'aléa sur les enjeux, ainsi que les conséquences qui en découlent.

La gestion des risques peut se faire au travers de quatre piliers, qui sont respectivement :

- la connaissance et la délivrance d'information sur ce risque
- la maîtrise de l'urbanisation
- la réduction de la vulnérabilité et la protection
- la prévision, l'alerte et l'organisation des secours.

Ces piliers sont portés par l'Etat et les collectivités locales, mais aussi par les citoyens, eux-même acteurs de leur propre sécurité.

Un Porter à Connaissance (PAC) a été établi. Il demeure valable tant que le PPR ne sera pas parvenu à terme. M. Prudhomme précise que ce dernier, une fois approuvé, vaudra servitude d'utilité publique.

Une Information des Acquéreurs et Locataires (IAL) a en outre été mise en ligne en octobre 2011.

La procédure d'élaboration d'un PPRN Inondations est décrite à l'aide d'une diapositive. A la prescription par le Préfet se succéderont des études techniques (cartes des aléas, carte des enjeux), puis une carte de zonage réglementaire et un règlement. Une concertation sera parallèlement menée. Après recueil des avis des personnes et organismes associés, une enquête publique sera menée. L'approbation par le Préfet clôturera cette démarche. Le PPR dûment approuvé contiendra donc un rapport de présentation, une carte délimitant les zones réglementées, et un règlement précisant les prescriptions qui s'appliqueront tant à l'ancien qu'au neuf dans une zone déterminée.

Une étude, réalisée par le cabinet DHI, et portant sur l'aléa submersion marine à partir d'un niveau marin centennal, est actuellement en cours de validation. Deux autres, relatives

successivement à l'aléa submersion marine (avec prise en compte du changement climatique) et à l'aléa érosion, sont elles en cours d'élaboration.

Une carte des enjeux, distinguant les centres urbains, les zones actuellement urbanisées et celles qui ne le sont pas sera en outre établie par le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement (CETE) Nord-Picardie, ainsi qu'une seconde, à destination des communes. La vocation de cette dernière sera d'identifier et de distinguer les Établissements Recevant du Public vulnérables au risque de ceux qui ne le seront pas, mais qui pourront s'avérer utiles à la gestion de crise le cas échéant.

Il est ensuite précisé par Aurélien Prudhomme que la concertation repose sur un échange entre tous les acteurs concernés par le risque. Permanente, elle prendra plusieurs formes: mise à disposition sur les sites internet de la DDTM 62 et de la DREAL de l'ensemble des documents d'études, organisations de réunions publiques à la demande des élus, consultation officielle, enquête publique. Une liste des différents acteurs qui seront associés à la démarche sera par ailleurs jointe au compte-rendu.

Les prochaines échéances sont ensuite évoquées. La validation de l'aléa centennial submersion marine, la présentation de la carte des aléas horizon 2100 prenant en compte le réchauffement climatique et celle relative à l'aléa érosion, ainsi que la concertation des communes sur la carte des enjeux devraient ainsi intervenir au cours du second semestre 2012. L'objectif poursuivi est d'arriver en 2013 à la validation des cartes des aléas horizon 2100 et érosion.

La parole est ensuite laissée à l'assistance.

Le maire de Merlimont déclare que la construction au bord de la mer ne sera dorénavant plus permise lorsque aléa et enjeux se croiseront.

La DREAL fait remarquer, en réponse au syndicat mixte de la Somme, qui regrettaient que certains prestataires ne diffusaient pas les données finales, que les cartes aléa sont déjà téléchargeables au format SIG sur le site internet de cette direction.

La ville du Touquet rappelle qu'un PAC comprenant des cartes a été diffusé et demande si celui-ci est définitif. La DREAL répond négativement, des remarques complémentaires pouvant toujours être apportées. Le bureau d'études peut ainsi être amené à modifier certaines cartes.

La DREAL ne souhaitant pas apporter de précisions supplémentaires, M. Mouline donne la parole à la DDTM. Le représentant de celle-ci fait part du classement des différentes digues des baies de Canche et d'Authie et précise que que la réglementation exige que l'étude danger soit achevée en 2014. L'objectif de la réglementation est également de désigner un maître d'ouvrage unique. Il semble dès lors opportun d'organiser une réunion visant à officialiser, par les différents propriétaires, la prise en compte de tous les dangers possibles. Il est également précisé que la CCMTO prendrait en charge l'étude de danger.

M. Mouline, sous-Préfet, demande alors au représentant du conservatoire du Littoral d'évoquer la position de cet organisme quant à la perspective de devenir gestionnaire unique. Il est répondu que cette question avait été étudiée juridiquement. La nature juridique du conservatoire ne permet pas d'exercer le rôle de gestionnaire. Ce rôle n'entre en effet pas dans son champ de compétences. A la demande de M. Mouline, l'étude juridique précitée sera transmise aux services de la sous-Préfecture.

Le syndicat Mixte du Sage de la Canche souhaite savoir à quel stade en est la réflexion sur le risque en basse vallée. La DDTM répond alors que la priorité est de procéder à un classement de toutes les digues du littoral. Les autres digues seront classées plus tard, et ce en fonction des moyens dont la DDTM sera alors en possession. Celles à fort enjeu humain seront

classées en priorité.

Il est demandé quelles seront les cartes de référence pour le PLU. Émilie Renard répond que ce seront les trois (carte des aléas, carte des enjeux et carte de zonage).

La DREAL évoque son souhait, une fois le plan approuvé, de mettre à disposition de chacun un zonage réglementaire assez simple à lire.

M. Vilcot, maire de Groffliers, demande à quelle date doit être finalisé le PPR. Émilie Renard (DDTM) répond que la loi mentionne l'année 2014.

En l'absence de toute autre question, M. Mouline remercie de leur venue l'ensemble des participants à cette réunion et précise qu'un compte-rendu de cette dernière sera adressé à chacune. Une réunion d'information à l'intention des associations sera en outre prochainement organisée.

Les documents présentés par la DDTM sont disponibles sur le site Internet suivant :

<http://www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr/risques-littoraux-r88.html>

L'ordre du jour étant épuisé, M. Mouline clôt cette réunion à 16 h 30.

Le sous-Préfet,

Jean-Jacques MOULINE



Proposition d'acteurs à associer dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux du Montreuillois

Liste des acteurs déjà associés (pour mémoire)

- Sous-Préfecture
- Préfecture - SIDPC
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE)
- Cabinet d'études DHI
- Conseil Régional
- Conseil Général
- CC Mer et Terre d'Opale
- CC Opale Sud
- Syndicat Mixte de la Côte d'Opale
- Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard
- Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche
- Communes
- Conservatoire du littoral
- ASA de gestion des eaux de la Vallée d'Airon versant Nord
- ASA de dessèchement de la Vallée d'Airon Sud
- SMCO
- Université du Littoral

Proposition d'autres acteurs à associer

- Syndicat mixte du pays maritime et rural du Montreuillois
- Chambres consulaires :
 - Chambre d'Agriculture
 - Chambre de Commerce et d'Industrie
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- SDIS
- Associations :
 - Association de Défense contre la Mer en Baie d'Authie
 - Groupement de Défense de l'Environnement de la Rive Nord en Baie d'Authie
 - Groupement de Défense de l'Environnement dans l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer
 - ASA des Bas Champs de Saint-Josse